

# Calendrier Annuel – Facturation Clubs



Mois	Jour	Intitulé
Septembre	30	Licences + Assurances 1 (1/3 du montant de la saison N-1)
Octobre	15	Engagements des équipes U13 à seniors (championnats et coupes)
	31	Frais d'arbitrage 1 (hors péréquation)
	31	Péréquation 1 (50 % du montant forfaitaire)
Novembre	30	Engagements des équipes U9 à U11
	30	Licences CD Hors Association
	30	Amendes Faute Technique 1 <sup>ère</sup> facture
Décembre	31	Licences + Assurances 2 (au réel avec déduction de l'acompte versé)
Janvier	31	Amendes Sportives Phase Aller
	31	Péréquation 2 (50 % du montant forfaitaire)
	31	Frais d'arbitrage 2 (hors péréquation)
	31	Engagements des équipes jeunes en 2 <sup>ème</sup> phase
Février	28	Amendes Faute Technique 2 <sup>ème</sup> facture
Mars	15	Licences + Assurances 3 (au réel avec déduction des acomptes versés)
Avril	15	Frais d'arbitrage 3 (hors péréquation)
Mai	31	Amendes Faute Technique 3 <sup>ème</sup> facture
Juin	15	Licences + Assurances 4 (au réel avec déduction des acomptes versés)
	15	Amendes Sportives Phase Retour
	15	Frais d'arbitrage 4 (hors péréquation)
	15	Péréquation : solde annuel (facturation ou remboursement)
	20	Affiliations
	30	Amendes Absence Assemblée Générale Départementale

**NB :**

- 1 - Les dates indiquées sont les dates limites de paiement, la facture vous sera envoyée une à deux semaines avant la date de règlement.**
- 2 – La facturation des licences prendra en compte, à partir de cette saison 2023-2024, tous les types de licences (Socle, Extension, AS, Mutation & Transfert)**

En cas d'action spécifique non décrite ci-dessus, une facturation sera établie dans le mois suivant l'action.

En cas de décalage de calendrier, les dates de facturation concernant les actions seront revues en conséquence.